

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Un plan d'action pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles a été déployé par l'École normale supérieure en 2021, en pleine coordination avec les actions de l'Université PSL.

Ce plan s'articule autour de quatre axes :

- Faciliter le signalement de cas de harcèlement et/ou de violences sexistes et sexuelles.
- Mieux accompagner les personnes qui font ces signalements, leur fournir un soutien psychologique, juridique, les aider à porter plainte si elles le souhaitent, et proposer le cas échéant une adaptation des dispositifs pédagogiques.
- Instruire rapidement les cas de violences sexistes et sexuelles portés à connaissance de la direction de l'École, en prenant pleinement en compte les paroles des victimes ainsi que la présomption d'innocence.
- Prévenir les violences et développer un « climat sécurisant » pour les étudiantes et les étudiants à la fois dans leurs relations entre eux, ainsi qu'avec les personnes qui les encadrent.

La vaste enquête conduite à l'échelle de l'Université PSL dont les résultats ont été annoncés en mars 2022 fournit des éléments nouveaux et importants, notamment le faible taux de signalements de faits graves. Ceux-ci amènent l'École à renforcer les dispositifs en place.

1- Signalements : plusieurs cellules de veille et d'accompagnement pour une prise en charge immédiate de toute victime de harcèlement ou de violence

Les « dispositifs de lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles » de l'École sont variés et recensés sur son site web (<https://bit.ly/3vaX89V>) ainsi que sur son intranet, de façon plus détaillée. Plusieurs contacts sont proposés de manière à ce que les victimes puissent choisir vers qui se tourner. La voie de signalement privilégiée est la cellule d'écoute et de veille de PSL, mise en place à l'automne 2021, dont les membres ont reçu une formation adaptée, et qui propose plusieurs modes de contact (formulaire en ligne, adresse électronique générique, coordonnées des membres de la cellule, internes ou extérieurs à l'établissement). Les personnels peuvent également se tourner s'ils le souhaitent vers une structure externalisée, l'Association des Victimes de Harcèlement au Travail (AVHT), qui propose écoute et conseils et garantit l'anonymat.

À la suite de l'enquête conduite par PSL, l'École a voulu également proposer aux étudiantes et étudiants qui le souhaitent, en parallèle avec la cellule d'écoute et de veille de PSL, l'appui d'une association extérieure spécialisée dans le harcèlement au sein de l'enseignement supérieur, l'association CLASCHEs.

2- Une politique de protection des victimes et d'accompagnement psychologique et juridique

Une fois connues, les victimes de violences sont prises en charge et un suivi psychologique leur est proposé. Lorsque cela est nécessaire, elles bénéficient aussi d'aménagements pédagogiques et de conseils juridiques. Outre la mise en place de mesures conservatoires, et dans l'attente d'un conseil de discipline et/ou d'une décision de justice, l'ENS se réserve le droit de diligenter des enquêtes internes et d'ouvrir des procédures disciplinaires et pénales contre toute étudiante ou étudiant, enseignante ou enseignant, chercheuse, chercheur ou personnel de l'administration qui serait impliqué. Le respect de la présomption d'innocence est fondamental, mais il n'exclut pas le déploiement de mesures immédiates et proportionnées, pour la sécurité de toutes et tous.

3- Formation de tous les étudiants pour prévenir les violences sexistes et sexuelles

Les semaines d'intégration à l'ENS comprennent déjà des ateliers de prévention des comportements à risque (drogues, alcool...) et de sensibilisation au respect de la notion de consentement. Des formations de prévention des violences sexistes et sexuelles plus complètes sont dispensées aux responsables associatifs de l'École. Ces formations vont être généralisées dès la rentrée 2022, puis à chaque rentrée scolaire, à tous les nouveaux étudiants et étudiantes qui suivront des ateliers dédiés.

Au cours de l'année 2022, ces ateliers seront également mis en place pour tous les étudiants des promotions antérieures. L'objectif est que, d'ici la fin de l'année, tous les étudiants aient été sensibilisés à ces questions par des formations adaptées.

4- Sensibiliser les étudiantes et étudiants au respect dans les internats et étudier l'opportunité de développer des espaces non-mixtes

L'ENS-PSL est conçue autour de campus qui sont à la fois des lieux d'études, de recherche, mais aussi des lieux de vie pour les étudiants : la présence d'internats sur nos campus joue ainsi un rôle important en permettant interactions, échanges, convivialité et aussi une grande autonomie pour nos étudiants. Bien entendu, les internats sont des lieux de sociabilisation où la problématique des violences sexistes et sexuelles doit être prise en compte de manière spécifique. Les résultats de l'enquête le confirment. Une sensibilisation particulière est donc nécessaire.

La communauté étudiante de l'École discute par ailleurs de l'opportunité de proposer des espaces non-mixtes dans certaines parties de ses internats, pour les étudiantes ou étudiants qui en feraient la demande, et qui se sentiraient plus à l'aise dans ce type d'environnement.

5- Élaborer une charte et/ou un guide de bonnes pratiques concernant les relations d'encadrement pédagogique

Une réflexion est également en cours pour expliciter les règles des relations entre encadrantes ou encadrants et étudiantes ou étudiants et limiter les situations qui pourraient être à risque. Cette question est particulièrement importante dans une École où la pédagogie comporte une part importante de relations individuelles qu'il faut absolument maintenir et préserver, par exemple dans le cadre du tutorat ou du doctorat.

Depuis plusieurs semaines, les départements de l'ENS-PSL sont engagés dans cette réflexion, en vue de la rédaction d'une Charte définissant les règles à suivre pour prévenir les violences sexistes et sexuelles dans les relations d'encadrement. Nourries par un ensemble d'exemples de chartes adoptées dans d'autres universités françaises ou étrangères, ces réflexions permettront d'identifier des règles communes, notamment pour ce qui concerne les lieux de rencontres, les relations extra-académiques et professionnelles ou les événements festifs intergénérationnels. Sur la base de ces réflexions issues des départements, et prenant en compte la diversité des pratiques d'encadrement liées aux disciplines, cette Charte, accompagnée d'un guide de bonnes pratiques, sera produite et diffusée avant l'été 2022.